



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 24 juillet 2025 – Délibération n°094

Convocation envoyée,
affichée le : 18/07/2025

Nombre de membres :

En exercice : 28

Présents : 17

Pouvoirs : 4

Votants : 21

Absents : 7

**Objet : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX
REFECTION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT
PLUVIAL EN TRAVERSEE DU CAMPING DE
SEVERAC LE CHATEAU**

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-quatre juillet à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire de la commune.

Président de séance : Monsieur Edmond GROS

Secrétaire de séance : Madame Françoise CAPUS

Résultats :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : BRUNET Mélanie – BURGUIERE Philippe – CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme – DUTRIEUX Patrick – FOS Mariana - LAURAIN Damien - LAYRAL Rémi - GROS Edmond – MAJOREL Aurélien - MAJOREL Aimé – ROZIERE Régine – SAHUQUET Jean-Marc – TAJAN Isabelle.

**Liste des délibérations
affichée le : 29/07/2025**

Absents : ANGLADE Clémence - BORIE Nina – BOUDIAS DECROIX Nathalie (pouvoir à BRUNET Mélanie) - BOURREL Thierry – CAZES CORBOZ Maryse (pouvoir à SAHUQUET Jean-Marc) - FABRE Emilie - JARROUSSE Caroline (pouvoir à MAJOREL Aurélien) - LABRO Isabelle – MULLER Geoffroy (pouvoir à DE LESCURE Jérôme) - MURET Yvain – RAGOT Annie.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la réfection du réseau d'assainissement pluvial en traversée du camping de Sévérac-le-Château, une consultation des entreprises a été lancée.

Suite à l'analyse des propositions transmises, il est proposé de retenir l'entreprise qui apparait comme la mieux-disante conformément au rapport d'analyse des offres établi et pour le montant suivant :

FOURNIER TP : 47 531 € HT

EM	FC
----	----

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de suivre cet avis et de bien vouloir en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Vu le rapport d'analyse des offres établi ;

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 24 avril 2024 ;

DECIDENT

ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER le marché de travaux réfection du réseau d'assainissement pluvial en traversée du camping de Sévérac-le-Château à FOURNIER TP pour un montant de 47 531 € HT ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Edmond Gros



Le secrétaire de séance
Françoise CAPUS

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture